

La lettre d'AGLEAU n°9

Le 27 novembre 2008

*Une Lettre, non périodique, simplement informative, courte, accompagnera notre site.
Plus rapide à exécuter, elle vous parviendra en fonction de l'urgence.*

AGLEAU

Comité AGLEAU

Compte-rendu de la réunion du mardi 5 novembre 2008 à la MQ des Touleuses.

Présents : Lionel Zucker (CUAL), Isabelle Lorho-Lemaire (Attac), Jean Bonnefoy (Verts), Bénédicte Ariès (Verts) Delphine Lagrenée (CUAL, élue Pontoise) Claude Chignardet, (à titre personnel), JP. Dacheux (CUAL-Attac), Emmanuel Potier (à titre personnel).

Excusés : Thierry Thibault (NPA CUAL), Régis Deutsch (Attac), Serge Dombrowski (Attac), Aziza Aakmouch.

Jean-Pierre Dacheux avait préparé un ordre du jour qui s'est trouvé remanié de fait, tous les points étant cependant abordés.

Préambule: commentaire et approbation du précédent CR.

- 1 - le contrat Veolia et son étude
- 2 - structuration du collectif Agleau et de ses circuits d'information interne
- 3 - communication externe (site)
- 4- information sur les dossiers actuels en politique générale de l'eau
- 5 - actions à envisager et préparer

Préambule : Claude Chignardet insiste sur deux points qu'il ne faudra jamais perdre de vue: la justification de la durée du contrat Véolia a été biaisée : les 18 ans justifiés par des investissements importants le sont pour des investissements retardés volontairement alors même qu'ils étaient votés.

Le principe de la délégation de service public est un cercle vicieux : organisé à la demande des élus, sans droit d'intervention du citoyen avant son adoption, il est nié au même citoyen d'essayer d'en sortir pour cause d'indemnité somptuaire de rupture abusive après la signature. Il rappelle que saisir la justice est un droit fondamental.

Jean Bonnefoy rappelle qu'il avait émis des bémols et non des rejets.

Il évoque la confiance que font les élus aux Services, alors que les services obéissent au Président de la CA qui, à Cergy Pontoise, était pour cette délégation.

Il rappelle qu'il aurait fallu s'engager bien avant dans un processus pour changer les rapports de force. Si ce groupe AGLEAU avait existé, il y a trois ans, il aurait pu faire mettre en œuvre les moyens de se préparer à assumer une régie. Ils avaient été trop rares ceux, (dont Alain Richard) qui demandaient une étude incluant cette possibilité.

Tout cela n'empêche pas qu'il faut trouver le moyen d'analyser à fond ce contrat : pour le rendre caduc si c'est possible, pour obtenir la transparence, pour réduire les coûts,

pour préparer l'avenir et être prêts à réagir aux avenants, pour se donner les moyens d'agir auprès des usagers pour diminuer consommation et assainissement...
Le Compte-rendu de la réunion du 4 octobre est approuvé sans modification.

1. Le Contrat Véolia

Il est nécessaire de faire étudier professionnellement le contrat, pour l'invalider si possible, dénoncer les clauses abusives, surveiller son suivi et son évolution (pouvoir profiter des avenants pour faire avancer notre position). Ex: si Veolia ne fait pas les investissements prévus, comment réagir... ? En effet, dans une conjoncture où les valeurs des marchés financiers perdent leur crédibilité, un des angles d'attaque peut être : Véolia est-elle en mesure de réaliser les investissements nécessaires ? Et si la crise entraînait un avenant au contrat, ce serait un occasion de reposer la question de la DSP . Il faut rester attentif à ces évolutions.

L'information des citoyens étant à la bonne volonté des élus, la question des moyens reste essentielle pour notre comité. Comment trouver les moyens financiers de cette étude ? (3000 euros, au minimum !). La demande de réserve à Que Choisir n'a pas encore eu de réponse. Il s'agirait, au mieux, de 2000 euros.

Il ne semble pas logique que seules les organisations présentes se sentent sollicitées. Il faudrait obtenir une participation du public-client.

Piste à travailler : l'expérience de l'association des abonnés au chauffage urbain. (une cotisation minimale de 1 euro par foyer, mais collectée par les ASL après vote en AG de copropriété.).

Le collectif AGLEAU n'ayant pas vocation à avoir une entité juridique propre, il faudra trouver une ou des associations de portage financier.

Le point organisation de la recherche de fonds pour études sera l'objet de la réunion du 2 décembre.

Une réunion de préparation technique sera à prévoir le dernier mardi de chaque mois, (réunion du groupe expertise) même si ce n'est pas possible ce mardi 25 novembre. (Toujours même heure, même lieu).

2 Structuration et organisation du Collectif Agleau :

Le groupe expertise du dossier est composé de Claude Chignardet, Thierry Thibault, Régis Deutsch, Jean-Pierre Dacheux, Jean Bonnefoy. Régis Deustch a rendu disponible la copie PDF des parties sélectionnées du contrat (accessible sur son disque partagé ; adresse sur demande).

Jean Bonnefoy réalise la copie sur CD des documents de travail du CCSPL (comité consultatif des services publics locaux) ; l'objectif étant que chacun en possède une. Ces rapports techniques et financiers sur l'adduction d'eau et son assainissement sont le BA=BA et doivent être maîtrisés par chacun. Le support papier est chez Claude Chignardet.

Rappel : les délégataires des services publics ont jusqu'à fin mai pour rendre leur rapport annuel. Celui-ci est étudié, en juin, par l'Observatoire de l'eau puis par le CCSPL.

L'Observatoire de l'eau est une autre commission consultative, (disposition législative - de 1993 ?-). Attac fait acte de candidature à ces deux instances. (lecture du courrier d'Attac). Claude Chignardet insiste pour que l'envoi soit fait en recommandé AR.

Ces courriers ne seront rendus publics qu'en cas d'absence de réponse.

En sus du groupe d'expertise, le comité Agleau comprend :

: la *liste large à action nom* (29 noms) de tous ceux qui avaient laissé leur contact après la réunion débat fondatrice (Delphine Lagrené veille à l'actualisation de cette liste de diffusion).

Tous recevront la lettre d'Agleau (actuellement n°6) système de veille et communication interne du collectif.

3 - Organisation de la communication.

La *Lettre d'Agleau* est finalisée par Jean-Pierre Dacheux et chacun peut lui envoyer des propositions. C'est un document organisationnel, destinée à la liste large.

Le site: destiné à devenir la référence des questions de l'eau sur l'agglomération, il doit avoir un axe rédactionnel qui sera évoqué chaque mois, (validation des articles non factuels).

Divers axes de rédaction possibles sont déterminés :

- L'axe politique étant : le manque de démocratie sur l'agglomération, le problème de gouvernance à la CACP, les raisons pour lesquelles la situation a évolué pour Paris (une élue, Anne Le Strat, a fait progresser le dossier qui a abouti à un projet de retour à la gestion publique)

- l'axe consumériste étant : l'*expérience des Plants* où la pose de compteurs individuels d'eau froide (600 logements) ferait baisser la consommation de 15%. (prévu en janvier). L'eau chaude y est facturée 11euros le m3 et froide, au tantième, 3 euros le m3 environ.

Les puisages gratuits dans la nappe phréatique : dossier suivi par *Que Choisir* : cette décision de l'EPA à ses débuts (années 1989) n'a jamais été remise en cause.

L'arrêté préfectoral n'est pas légal selon l'UFC. Mais rien n'a bougé en un an. Le dossier est donc remonté à l'Agence de bassin. Celle-ci a fait savoir qu'elle enquêtera et mettra au même niveau toutes les entités puisant dans la nappe phréatique. À suivre le 3 décembre. Claude Chignardet enverra le texte reçu par l'UFC à Jean-Pierre Dacheux..

- l'axe veille qualitative étant : relais des alertes, information sur les pollutions, leur impact, leur cause...

- l'axe pédagogique étant : qu'est-ce qu'est une Régie, une Délégation, comment ça fonctionne qu'est-ce que cela implique comment on met en délégation, comment on en sort, etc...

Appel de JP Dacheux à constitution d'une *liste des sites et liens éventuels*: les lui envoyer.

- ceux de la CACP (suivi de l'information),

- ceux des usagers qui peuvent être partenaires ou intéressés par les actions à mettre en place (l'Aorif, les ASL de l'agglomération)...

Incidence du premier communiqué (on n'a rien vu dans la presse locale)

Claude Chignardet insiste sur l'importance d'être visuellement reconnu et l'*intérêt d'un logo Agleau*, le titre faisant l'unanimité.

4 - Les dossiers actuels de la politique de l'eau en Ile de France

Le Sedif : le Syndicat des Eaux d'Ile de France était géré par consensus. Il est de plus en plus connu que ce n'était pas au bénéfice des particuliers, ni même officiellement des communes. (cf : les dossiers de *Que Choisir*.)

La poussée populaire se précise. Les positions politiques au sein du Sedif aussi. Il tend donc à prendre ses décisions à la majorité. On en serait à 60% pour et 40% contre la délégation à Véolia. Le vote définitif de reconduction aura lieu le 11 décembre, le président Santini ayant refusé le report d'un an pour étude.

Le clash est probable puisque l'opposition s'organise : à gauche surtout, de la part du PS, (le PC faisant preuve de plus de souplesse avec de vieilles connivences intéressées ?). À droite, de moins en moins d'élus osent se déclarer pour.

Les villes se préparent. Bagnolet a délibéré en CM et voté le Non à Veolia.

NB: sur le Val d'Oise, le Sedif concerne Pierrelaye, Viarmes, ou Méry sur Oise, (petite commune mais dont le maire est un des vice-présidents du Sedif).

La Ville de Paris :

Elle est une entité décisionnaire à part entière dans le domaine de l'eau.

Elle se dirige vers la reprise en Régie. Cette tendance pourrait être court-circuitée avec un concept de Grand Paris créant une syndicalisation large, mais belle et bien privée.

Quelques communes restent autonomes autour de Gennevilliers notamment.

La lettre Agleau informe régulièrement sur l'évolution de ces dossiers.

5 - Les actions à envisager :

- Faciliter l'individualisation des compteurs d'eau froide dans les logements collectifs de la CACP

Claude Chignardet lit le CR de la réunion de la CCSPL en 2004 où en application de la loi SRU, il fallait organiser *l'individualisation des consommations d'eau froide par la pose de compteurs, particuliers à chaque appartement, dans les immeubles.*

Malgré l'opposition de *Que Choisir*, la Commission consultative est devenue délibérative (9 voix pour une contre en faveur du délégataire. Celui-ci a obtenu l'obligation de travaux très coûteux pour garantir la possibilité de coupure d'eau. (boucle d'arrêt passant par chaque palier, cher à la construction, et trop lourd en logement ancien.). La surconsommation est de l'intérêt du délégataire, comme la simplification de la relève des compteurs. (un par immeuble)

Au prétexte d'impayés d'eau, de fait quasi dérisoires, (0,5 % des abonnés), la CACP a bloqué l'individuation des compteurs d'eau... alors qu'il existe des commissions pour régler ces difficultés sans coupure !

Ex : pour le quartier des Plants, les 15 immeubles ne font que 15 compteurs à relever pour 400 logements. L'eau y est ensuite répartie au tantième, ce qui déconnecte son coût de la consommation et n'incite pas à limiter les gaspillages.

Claude Chignardet propose de demander officiellement de faire rapporter ce vote.

Il insiste sur le fait que le coût de l'installation des compteurs est à considérer comme une incitation au respect de la ressource.

Dans les actions à envisager, il ne doit jamais s'agir de demander la baisse du prix de l'eau (il y a trop à faire pour la préserver), mais d'obtenir l'affectation des sommes économisées aux investissements nécessaires à la protection qualitative et quantitative de la ressource.

- La question de la qualité de l'eau sur la CACP

Jean Bonnefoy avait déjà évoqué les pratiques de coupage pour rester dans les normes (fluor, nitrates,...) de potabilité, la surveillance, les affichages à surveiller, les normes.... Depuis 10 ans, le client est informé sur la facture.

Le délégataire doit délivrer une eau dont les normes physico-chimiques et bactériologiques sont décrétées. Il s'auto-contrôle, mais la DDASS fait ses propres contrôles.

En 2007 elle a trouvé 3 fautes physico-chimiques sur 1746 contrôles, mais aucune faute bactériologique. Ces pics de pollutions physico-chimiques sont abaissés par le jeu des coupages et parfois par la CAGP est très nitrée (engrais alors que l'activité agricole est de plus en plus minime depuis sa création), la production du Vexin avec les puisages de Sagy et Courcelles sur Viosne est très nitrée mais aussi parfois très fluorée.

Pistes d'actions à rendre publiques sur le site ou par tractage...

- information du public sur le suivi qualitatif via le site, (elle est affiché à l'entrée de chaque mairie et seulement à l'ancienne entrée de l'hôtel d'agglomération),
- faire respecter les normes ne suffit pas : le chlore réagit sur la pollution résiduelle. Cette pollution est considérée comme cancérigène
- propositions concrètes de protection de la ressource (limiter l'impact des produits de jardinage collectif ou privés, campagnes de sensibilisation, suivi des résultats)...
- publicités pédagogiques sur les exigences qualitatives européennes que la France ne pourra pas respecter (prix des amendes, exemples des agglo respectueuses).

Rappel : L'Europe vise le bon état des eaux pour 2015. Le Val d'Oise est, d'ores et déjà, en retard d'au moins 5 ans sur les progrès nécessaires (cf les « petits déjeuners » du Conseil Général).

- ne pas laisser oublier par le public et les décideurs les rémunérations 2007 des PDG des grandes entreprises délégataires sur la Communauté d'Agglomération :

PDG Vinci : 15 millions d'euros

PDG Suez : 13 ME

PDG Vivendi 7 ME

La réunion se termine avec un rendez-vous au mardi 2 décembre pour le groupe action, précédé d'une réunion du groupe expertise (jour à déterminer pour novembre, sinon le mardi), à 20h30 à la Maison de quartier des Touleuses.

CR rédigé par Bénédicte Ariès avec relecture d'Isabelle Lorho-Lemaire et de Claude Chignardet.

Rappel : <http://agleau.blogspot.com/>